



## **Montre Regatta Eric Tabarly**

### **Garantie Contactuelle**

Une garantie mondiale de 24 mois vous est accordée pour votre montre ERIC TABARLY par SW2D à partir de la date d'achat selon les conditions définies dans la présente garantie. La garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication. Elle n'entre en vigueur que si le bulletin de garantie à été correctement rempli par le point de vente ou l'agent agréé pour les montres ERIC TABARLY.

Sont exclus de la garantie :

- Pile, glace et bracelet
- Les dommages dus à une utilisation inappropriée, à la négligence, à un accident
- Les usures normales des matériaux et des revêtements galvaniques
- Les éventuels dommages indirects provoqués par l'utilisation, les inexactitudes, le non fonctionnement ou des défauts de la montre

En cas de défauts couverts par la garantie , votre montre ERIC TABARLY sera réparée gratuitement par notre service après-vente agréé.

Toute autre réclamation à la société SW2D sont exclues, telle que :

- Le remboursement de frais éventuels liés de manière indirecte à l'utilisation de la montre,
- La résiliation du contrat d'achat et/ou de vente,
- La réduction du prix de la montre ou l'échange de celle-ci,

Le point de vente assume l'entière responsabilité de toutes conditions particulières locales et spécifiques relatives à la garantie, autres que les conditions standard. En aucun cas SW2D ne sera partie de réclamations amenées par ces clauses particulières.

La garantie devient caduque en cas d'interventions effectuées par des personnes non agréées par SW2D.

En cas de défauts couverts par la garantie, veuillez vous adresser à un des services après- vente indiqués par votre point de vente ERIC TABARLY.

Vous êtes libres de confier les travaux effectués sous garantie au service après-vente agréé de votre choix. Les frais éventuels d'expédition et d'assurance de la montre restent à la charge de l'acheteur.

Il va de soit que nos agents et points de service après-vente restent à votre entière disposition après l'expiration de la période de garantie pour effectuer tout travail de maintenance ou réparation facturables à des conditions raisonnables.

En conditions d'utilisations normales, votre montre ERIC TABARLY peut néanmoins perdre le niveau d'étanchéité d'usine ( choc accidentel, vieillissement normal de certains matériaux - joints). Pour votre propre sécurité, faites contrôler une fois par an l'étanchéité de votre montre par un agent agréé pour ce type d'opération.

La présente garantie laisse subsister tous les droits de l'acheteur vis à vis du vendeur ainsi que toutes les dispositions légales qui reviennent à l'acheteur.

